

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT N ° II-AC217

présenté par
Mme Joncour

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	7 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	7 000 000	0
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de renforcer les crédits alloués à l'enseignement professionnel agricole afin de soutenir ses missions fondamentales. Cela inclut le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que le renforcement de l'ingénierie pédagogique, de la certification des compétences, et de la connaissance du marché de l'emploi dans le secteur agricole.

Il vise également à appuyer le développement de la pédagogie de l'alternance, essentielle pour une meilleure articulation entre les apprentissages théoriques et pratiques. Enfin, cet amendement encourage la mise en œuvre de conventions de partenariat entre l'État, les établissements publics d'enseignement agricole et les filières ou fédérations professionnelles, afin d'adapter l'offre de formation aux besoins des secteurs concernés et de favoriser l'insertion professionnelle des élèves. Si la recherche spatiale doit être encouragée, la priorité doit être la formation des élèves notamment dans le secteur agricole. Les règles de recevabilité financière imposent d'équilibrer le budget, c'est pourquoi cet amendement propose de prélever des crédits sur le programme 224.

C'est pourquoi : L'objet de cet amendement est donc de transférer 7 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement du programme, Recherche spatiale » action 1 : « Développement de la technologie spatiale au service de la science » vers le programme 143 « Enseignement technique agricole » dans son action 4 « Mise en œuvre de l'enseignement agricole dans les territoires ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.